

Autorisations parentales pour les élèves « internes »

Concernant :

Ma fille / Mon fils : Nom _____ Prénom _____ Classe : _____

Organisation du Mercredi après-midi pour les lycéens :

Les élèves internes ont la possibilité de rentrer chez eux ou de rester à l'ESCY.

* rentre à la maison (car, véhicule personnel, ...) le mercredi à partir 12h

Oui Non

* sort en ville les mercredis après-midi à partir de 13h30 jusqu'à 17h00

Oui Non

Les élèves qui utilisent leur autorisation de sortie entre 13h30 et 17h00 se présentent à l'accueil au départ et au retour.

(N.B : présence obligatoire à l'ESCY à partir de 17h00).

Un jeune qui pendant cette sortie consommerait de l'alcool ou des substances illicites (drogues, ...) serait exclu immédiatement de l'établissement.

Les parents s'engagent à venir le chercher le jour même.

Obligation

Les élèves internes ne doivent en aucun cas sortir de l'établissement, y compris le matin, après le petit déjeuner, et ceci même si la première heure de cours n'est pas assurée.

Je soussigné(e), Madame, Monsieur

Parents / tuteurs de :

En classe de :

Né(e) le / / à

Tout élève interne s'engage à ces exigences

Fait à

Le

Signature de l'élève

Signature des parents

Fiche d'internat

Concernant l'élève :

Nom	
Prénoms	
Date et lieu de naissance	
Nombre de frères de sœurs	
Classe	
Loisirs (facultatif)	

Fille / fils de :

Nom du Père		Nom de la Mère	
Prénom du Père		Prénom de la Mère	
Profession		Profession	
Adresse :	Adresse : (si différente)		

Tuteur légal ou Educateur (Si différents des parents)

Nom :	
Prénom :	
Profession :	
Parenté :	
Adresse :	
Cp :	Ville

Téléphones des parents ou du tuteur légal:

	Père	Mère	Tuteur
Domicile			
Travail			
Portable			
Voisin(Facultatif)			

En cas d'urgence : Hôpital souhaité

Nuitées à l'internat :

- Lundi Mercredi
 Mardi Jeudi

Fait à _____ le _____ 2021

Signature de l'élève

Signature des parents ou du représentant légal

Ps : * L'inscription et la facturation à l'internat est pour l'intégralité de l'année scolaire en cours.

* Il n'y a aucune déduction au niveau de la facturation pour les périodes de stages, les vacances et les absences.